

BUREAU du Te61
Mercredi 8 février 2023 / 14h30

PROCÈS VERBAL

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE et Marc QUÉROLLE

Étaient excusés : Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean-Pierre MARTIN, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Pouvoir : Marc CARRÉ donne pouvoir à Philippe CHALLIER
Jérôme LARCHEVÊQUE donne pouvoir à Philippe AUVRAY
Jean-Pierre MARTIN donne pouvoir à Charles HAUTON

Présents hors bureau syndical (équipe) : Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Annaïg HAUMONT, responsable transition énergétique, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Amale EL KHALEDI

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

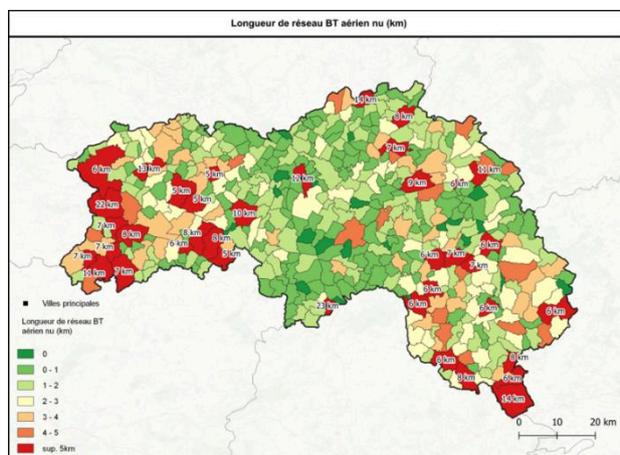
Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Il précise qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour : tarifs pour la station GNV.

Madame Amale EL KHALEDI est désignée comme secrétaire de séance.

1. Programme travaux 2023

Monsieur le Président rappelle que le programme travaux représente 76 % du budget du Te61 et donne la parole à Cédric Thomas pour présenter les orientations 2023 établies lors des réunions de priorisation des CLÉS entre le 25 novembre et le 6 janvier, en concertation avec les vice-Présidents et les coordinateurs de chaque lot.

Cédric Thomas commence par dresser un bilan du réseau au 31 décembre 2021 :



- 713 clients mal alimentés, avec des disparités d'un territoire à l'autre, ce qui explique les différences dans l'attribution du programme travaux,
- 886 km de fils nus en rural, entre 110 et 115 km disparaissent par an, Monsieur le Président rappelle que l'enfouissement des réseaux entraîne une diminution à terme des dotations du FACÉ,
- 244 mises en service des chantiers en 2016 228.

Sont proposés les orientations suivantes pour 2023 :

Sous-programme	HT	TTC
Renforcement	4 225 000,00 €	5 270 000,00 €
Effacement FACE	815 000,00€	978 000,00 €
Effacement Te61	2 035 000,00 €	2 442 000,00 €
Étude 2022 – travaux 2023	200 000,00€	240 000,00 €
Sécurisation	4 262 500,00 €	5 115 000,00 €
Total	11 537 500,00 €	14 045 000,00 €

Il reste un reliquat de 2022 à hauteur de 118 769 € TTC à basculer sur 2023 pour les travaux d'effacement, prévus en 2021, Le Haut de la Rue à Occagnes.

Pour le programme effacement, sont proposés les travaux suivants :

LOT	Commune	Lieu opération	Montant des travaux TTC	Montant des travaux HT
1	Ménil Scelleur	Danny – Tranche 2	25 000,00€	20 833,33 €
1	St Didier sous Écouves	Le Bourg Tranche 2 – Solde	112 600,00 €	93 833,33 €
1	Chahains/Carrouges	La Tonnelière	61 361,00 €	51 134,17 €
1	La Roche Mabile	La Haute Ville	165 187,00 €	137 655,83 €
2	Ste Marguerite de Carrouges	La Hubonde	170 000,00 €	141 666,67 €
2	Sevrai	La Croix Clair	95 000,00 €	79 166,67 €
2	Putanges le Lac	Route d'Argentan	10 000,00 €	8 333,33 €
3	Aunay les Bois	Chambillon – La Haute Folie	180 000,00 €	150 000,00 €
4	La Ferté en Ouche	Lotissement le Val Coulé	253 000,00 €	210 833,33 €
4	Le Renouard	Le Bourg	61 041,65 €	50 868,04 €
4	St Evroult notre Dame des Bois	Place de l'Abbaye – Complément	11 000,00 €	9 166,67 €
5	Ste Scolasse sur Sarthe	La cité Émile Guérin – les Sablons	227 722,00 €	189 768,33 €
5	Le Chalange	Le Bourg	61 041,65 €	50 868,04 €
5	Montchevrel	Impasse des Colverts	8 000,00 €	6 666,67 €
6	Sai	Le Bourg – Tranche 2	212 254,54 €	176 878,78 €
6	Tanques	Le Bourg	20 000,00 €	16 666,67 €
7	Beaufai	L'Hermitage – Tranche 2	152 000,00 €	126 666,67 €
7	Aube	La Forge - Route de Paris	184 259,00 €	153 549,17 €
7	Bonsmoulins	Rue des Audiery	80 000,00 €	66 666,67 €
7	Chandai	Rue des Forges	5 000,00 €	4 166,67 €
8	Val au Perche (Le Theil)	Rue des Pins, du Château d'O, taille	239 364,00 €	199 470,00 €
8	Bellême	Rue du Mans – rue Boucicault – Tr 1	130 000,00 €	108 333,33 €
8	Ceton	Rue de la Barre	10 000,00 €	8 333,33 €

8	Val au Perche (la Rouge)	Rue des Cormiers	7 000,00 €	5 833,33 €
9	Longny les Villages – Maletable	Le Bourg	276 000,00 €	230 000,00 €
9	La Madeleine Bouvet	L'êtré	45 000,00 €	37 500,00 €
10	Perrou	Route de la Forêt	100 000,00 €	83 333,33 €
10	Rives d'Andaine (Couterne)	La Hubaudière	110 000,00 €	91 666,67 €
10	St Michel des Andaines	Lotissement la Grande Prise tr 2	166 106,00 €	138 421,67 €
10	Juvigny Val d'Andaine	Rue d'Andaine	10 000,00 €	8 333,33 €
11	Mantilly	Le Poirier	191 987,00 €	159 989,17 €
12	Ménil Hubert sur Orne	Sortie D301	60 000,00 €	50 000,00 €
12	Ménil Hubert sur Orne	Le Bas Bourg	160 000,00 €	133 333,33 €
12	Montsecret Clairefougère	La Mottette – Grande Rue	15 000,00 €	12 500,00 €

Après délibération, les membres du bureau acceptent à l'unanimité le programme travaux tel que présenté pour l'année 2023.

Pour information, la répartition par lot est présentée ci-dessous :

Dotation	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6
Renforcement	- €	344 570,00 €	111 040,00 €	771 900,00 €	651 830,00 €	756 190,00 €
Sécurisation	244 003,08 €	530 200,84 €	240 299,04 €	610 618,10 €	638 696,31 €	283 110,30 €
Effacement	364 148,00 €	275 000,00 €	180 000,00 €	276 000,00 €	296 763,65 €	232 254,54 €
Total travaux	608 151,08 €	1 149 770,84 €	531 339,04 €	1 658 518,10 €	1 587 289,96 €	1 271 554,84 €

Dotation	Lot 7	Lot 8	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12
Renforcement	153 520,00 €	500 090,00 €	419 390,00 €	341 480,00 €	821 340,00 €	398 650,00 €
Sécurisation	464 386,84 €	637 447,44 €	375 951,88 €	296 248,58 €	547 194,80 €	246 842,81 €
Effacement	421 259,00 €	386 364,00 €	321 000,00 €	386 106,00 €	191 987,00 €	235 000,00 €
Total travaux	1 039 165,84 €	1 523 901,44 €	1 116 341,88 €	1 023 834,58 €	1 560 521,80 €	880 492,81 €

Enfin, il est demandé une bascule financière depuis 2019 vers 2023, pour pouvoir clôturer l'année, d'un montant de 16 000 € HT des travaux place l'Abbaye à Saint Evroult Notre Dame du Bois. Les membres du bureau acceptent.

2. DETR Saint Georges des Groseillers

Monsieur le Président rappelle que le 29 novembre dernier, les membres du bureau ont accepté les dépôts de demandes 2023 de DETR pour les communes ayant transféré la compétence éclairage publique et ne pouvant par conséquent pas en bénéficier en direct.

Le plan de financement final pour les travaux sur la commune de Saint Georges des Groseillers est alors présenté. Pour un montant total de 169 292,40 € TTC de travaux, il est demandé une subvention DETR à hauteur de 45 %, soit 63 484,65 €.

Après délibération, les membres du bureau syndical acceptent que le Président dépose la demande de subvention telle que présentée.

3. Tarification station GNV

Monsieur le Président précise qu'au 1^{er} janvier 2023, le prix du gaz a augmenté de + 125 % dans le marché du groupement d'achat gaz dont le coordonnateur est le SDEC. Il donne la parole à Annaïg

Haumont qui rappelle que fin 2022 la station GNV comptait 9 abonnés, représentant 16 000 kg de gaz consommés dans l'année écoulée.

En raison du contexte actuel et afin de faire face à l'augmentation des coûts, le Président demande aux membres présents de revaloriser le prix du gaz consommé.

Deux propositions sont présentées :

Scénario 1	Scénario 2
Répercuter simplement l'augmentation de + 125%	Répercuter l'augmentation du prix du gaz Prendre en compte l'amortissement de la station sur 10 ans (100 000 € environ déduction faite des subventions) Prendre en compte les frais du personnel
Tarification à 2,48 € HT/kg soit 2,97 € TTC/kg	Tarification entre 3,46 € HT et 4,77 € HT/kg soit entre 4,15 € TTC et 5,72 € TTC/kg selon les simulations effectuées

Après délibération, les membres du bureau syndical acceptent de fixer le prix du gaz à la station GNV à 2,48 € HT/kg à compter du 1^{er} avril 2023, révisable tous les trimestres.

4. Tarification bornes

Monsieur le Président rappelle que le tarif du groupement de commandes de l'électricité est passé de 103,59 €/MWh en 2022 à 418 €/MWh cette année. Cette augmentation oblige à revaloriser les grilles tarifaires du service 61mobility.

Cédric Thomas rappelle les tarifs 2022 :



	Abonnement	Borne accélérée (22 kVA)	Borne rapide (50 kVA)	Borne très haute puissance (100 kVA)
Abonnés 61mobility	5,00 € par mois	Tarif jour (8h00-20h00) : 0.40 € pour 15 minutes* Tarif nuit (20h00- 8h00) : 0.15 € pour 15 minutes*	0.25 € par minute	0.50 € par kWh Le temps passé après la recharge complète du véhicule est facturé +0.50 € la minute de connexion.
Non-abonnés	/	0.65 € pour 15 minutes*	0.30 € par minute	0.50 € par kWh Le temps passé après la recharge complète du véhicule est facturé +0.50 € la minute de connexion.

Un groupe de travail de l'Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules (AFIREV), mandaté par l'État, a travaillé pour une harmonisation tarifaire.

Une formule est proposée : prix au temps de connexion du véhicule électrique + prix au kWh.

Pour rappel, actuellement, il existe trois modes de paiement :

- Un paiement en direct par les usagers via une carte bancaire, préconisé par la Girève,
- Un paiement via une carte abonné, service très chronophage pour le Te61,
- Un paiement par les opérateurs de mobilité, qui envoient une facture aux usagers ensuite.

Ainsi, il est proposé de supprimer le service 61mobility et d'appliquer les tarifs suivants :

Bornes accélérées (22kVA)	Bornes rapides (50kVA)	Bornes très haute puissance (100 kVA)
0,03 €/min + 0,56 €/kWh	0,12 €/min + 0,60 €/kWh	

Cette tarification offre la possibilité d'amortir l'infrastructure et la maintenance, en étant cohérent et transparent vis-à-vis des usagers.

Les membres du bureau acceptent de présenter cette tarification en assemblée générale pour délibération.

5. Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Monsieur le Président rappelle que le Te61 est engagé dans le SDIRVE régional. Il donne la parole à Cédric Thomas, porteur du projet, pour présenter l'avancement du dossier.

L'analyse de la dynamique du développement des véhicules électriques, réalisé par Chevallier Diag à échelle du TEN, montre une évolution à la hausse des habitudes de mobilités, encouragée par des politiques volontaristes en faveur d'un modèle soutenable et décarboné. Ce scénario est proche de la courbe « basse » de RTE.

De plus, les recharges effectuées à domicile par rapport à celles effectuées sur les parkings privés locaux risquent de diminuer avec l'augmentation de l'autonomie des véhicules. Cependant, les recharges à domicile par rapport aux parkings privés de transit devraient augmenter.

Le Te61, ayant repris l'analyse en interne, a organisé une rencontre le 15 septembre avec les EPCI du territoire Ornaïs. Malgré le peu de retour du public et du privé, il est recommandé de déposer le dossier en préfecture dès maintenant car il risque de rapidement devenir obsolète.

Le SDIRVE est axé autour de quatre points :

- Bornes de recharge proches des copropriétés sans parking. Orne Habitat et Logissia ont été sensibilisés aux obligations réglementaires en tant que bailleurs sociaux. Les prochains projets seront prééquipés de sorties pour bornes de recharge, Enedis ayant l'autorisation d'en installer dans les copropriétés.
- Bornes de recharge au niveau des pôles d'échanges multimodaux (les gares) : sur les onze gares, deux sont équipées, idéalement neuf bornes 22 kVA seront à installer, s'agissant de recharge longue durée.
- Bornes de recharge d'appoint sur les parkings publics : selon la Loi LOM et la Loi Climat et résilience, à partir du 1^{er} janvier 2025, les emplacements gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public de plus de 20 emplacements de stationnement doivent disposer d'au moins un point de recharge pour véhicule électrique par tranche de 20 places. Après échange avec la CUA, 977 emplacements sont concernés, 12 points de charges ont été recensés donc 37 points de charges seront à installer par le public et le privé.
- Bornes de recharge sur les aires de covoiturage et sur les axes de transits : très peu de besoins ont été recensés après retour d'expériences des autres syndicats.

Bornes de recharge	Nb de PDC 3 à 7kVA	Nb de PDC 22 à 24kVA	Nb de PDC plus 50kVA	Coût total investissement estimé TTC/12 ans	Coût investissement public TTC	Calendrier	Total
Proches des copropriétés sans parking (borne à la demande)	À la demande					Selon les demandes utilisateurs	À la demande
Au niveau des pôles d'échanges multimodaux	18			88 596,00 €	88 596,00 €		18
Appoint sur les parkings publics	31	118		733 378,00 €	191 958,00 €	Selon 2025 pour les parkings en DSP et régie	149
Sur les aires de covoiturage et axes de transits	10	0	8	449 220,00€	439 376,00 €	D'ici 2030	18
TOTAL PDC	59	118	8	1 271 194,00 €	719 930,00 €		185
TOTAL Bornes	29	59	4				92

Le dossier fera l'objet d'une présentation à l'assemblée générale de février pour délibérer sur son dépôt en préfecture afin de bénéficier du taux de réfaction de 75% pour les communes couvertes par le SDIRVE. Il devra être réactualisé tous les trois à cinq ans.

Les membres du bureau acceptent de présenter le SDIRVE pour délibération en assemblée générale.

6. Fonds vert Éclairage Public

Monsieur le Président explique que la loi ELAN impose d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1 000 m². Le respect de cette exigence induit donc des besoins massifs pour le parc public, qui va devoir accélérer considérablement sa transition.

Les actions éligibles doivent permettre la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques.

En début d'année, l'axe 1 du fonds vert définit quatre natures des projets éligibles :

- Pour renforcer la performance environnementale,
- Pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Pour soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets,
- Pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Après plusieurs échanges avec les services de la préfecture, de la Direction Départementale des Territoires et les communes ayant transféré la compétence EP, les besoins recensés sont présentés :

- 1 500 points lumineux à vapeur de mercure, représentant des travaux à hauteur de 1 095 000 € TTC pour une économie de 65%,
- 700 points lumineux relevant du programme boule, pour 623 700 € TTC, pour une économie de 60 %,
- 4 500 points lumineux supérieurs à 150 W, pour 4 009 500 € TTC, pour une économie de 55%.

Au global, cela représente 5 728 200 € TTC de travaux potentiels pour la partie éclairage public.

Pour être retenus, les dossiers doivent concerner un parc d'EP de plus de 25 ans, engendrer une baisse importante de la puissance et offrir une plus grande protection de la biodiversité. Ainsi, il est demandé aux élus de délibérer pour déposer un dossier fonds vert sur l'EP pour un montant de travaux maximal de 1 718 700 € TTC correspondant à l'éradication des lampes à vapeur de mercure et lampes de type boule.

Les membres du bureau autorisent les services du Te61 à rédiger un dossier à présenter en assemblée générale pour délibération, fin février.

7. Marché maintenance chaufferie bois de Rânes

Monsieur le Président rappelle que la commune de Rânes a transféré au Te61 la compétence « production et/ou distribution de chaleur » en 2017. A la suite de ce transfert, le Te61 s'est chargé de la création d'une chaufferie bois desservant un groupe de bâtiments communaux situé dans le château de la commune de Rânes. La chaufferie a été mise en service en octobre 2019.

Elle est composée d'une chaudière bois de marque HARGASSNER, type EcoHK 150 de 150 kW automatique, une chaudière gaz propane murale 100 kW à condensation en secours et appoint et un silo d'un volume total égal à 80 m³ (58 m³ utiles environ).

Le marché pour l'entretien, la maintenance préventive et le contrôle des installations de la chaufferie arrivant à échéance a été relancé.

Début janvier, deux offres ont été reçues. Selon les critères prix définis dans l'appel d'offres, c'est Élairgie qui est arrivé en première position devant Engie. Les membres du bureau acceptent de retenir l'entreprise Élairgie pour le marché de maintenance de la chaufferie bois de Rânes.

8. Compte administratif 2022

La commission des finances s'étant réunie jeudi 2 février dernier, le Président donne la parole à Isabelle Thierry pour présenter le budget travaillé, qui devra faire l'objet d'une délibération en assemblée générale, le 28 février prochain.

Budget général

Résultat de fonctionnement 2022 : 3 827 094,03 €, soit cumulé 12 573 944,04 €

Dépenses 3 813 210,25 €

Recettes 7 640 304,28 €

Résultat d'investissement 2022 : 4 884 265,88 €, soit cumulé 1 258 580,43 €

Dépenses 21 594 439,34 €

Recettes 26 478 705,22 €

Besoin de financement 6 324 953,57 €

Excédent de fonctionnement à reporter en 2023 : **10 076 084,50 €**

Budget annexe bornes de recharge

Résultat de fonctionnement 2022 : 0,34 €, soit cumulé 0,69 € (Déficit 100 581 €)

Résultat d'investissement 2022 : - 10 773,11€, soit cumulé 119 914,45 €

Budget chaufferie Rânes

Résultat de fonctionnement 2022 : 381,75 €, soit cumulé 382,49 €

Résultat d'investissement 2022 : 53 354,50 €, soit cumulé 160 919,93 €

Budget chaufferie Tourouvre

Résultat de fonctionnement 2022 : 0,30 €, soit cumulé 0,30 € (déficit de 10 711 €)

Résultat d'investissement 2022 : - 402 621,47 €, soit cumulé 288 830,71 €

Budget chaufferie Monts-d'Andaine

Résultat de fonctionnement 2022 : 0,75 €, soit cumulé 0,75 € (déficit de 111 €)

Résultat d'investissement 2022 : 121 729,68 €, soit cumulé 121 729,68 €

Budget chaufferie Rémalard-en-Perche

Résultat de fonctionnement 2022 : 0,32 €, soit cumulé 0,32 € (déficit de 278 €)

Résultat d'investissement 2022 : 341 800,50 €, soit cumulé 121 729,68 €

Budget PCRS

Résultat de fonctionnement 2022 : 0 €, soit cumulé 0 € (déficit de 6 186 €)

Résultat d'investissement 2022 : 304 554 €, soit cumulé 441 336 €

Budget Station GNV

Résultat de fonctionnement 2022 : 4 491,72 €, soit cumulé 5 749,41 €

Résultat d'investissement 2022 : 3 015 €, soit cumulé 109 194,20 €

Budget photovoltaïque

Résultat de fonctionnement 2022 : 20 973,54 €, soit cumulé 20 973,54 € (virement de 21 818 €)

Résultat d'investissement 2022 : 109 481,33€, soit cumulé 143 684,86 €

Budget chaufferie Bretoncelles

Résultat de fonctionnement 2022 : 0,30 €, soit cumulé 0,30 € (déficit de 116 €)

Résultat d'investissement 2022 : 102 375 €, soit cumulé 102 375 €

9. Soutien financier exceptionnel à destination des agents

Suite à un événement familial dramatique survenu en début d'année pour un agent du Te61, le Président propose la mise en place d'un fonds de soutien pour le personnel en situations délicates. Ce soutien financier vise à améliorer les conditions de vie d'un agent public du Te61, notamment pour faire face à des situations difficiles à la suite d'événements imprévus et exceptionnels.

Ce soutien serait versé à l'agent en une fois, non remboursable, sous forme d'une aide forfaitaire, en complément à d'autres fonds et ajusté en fonction des ressources de l'agent. Monsieur le Président demande l'autorisation de verser une somme qui sera définie après étude des coûts engagés par l'agent. Les membres du bureau acceptent de présenter la délibération en assemblée générale.

10. Affaires et questions diverses

a) Formulaire transition énergétique

Les membres du bureau sont invités à faire la promotion du questionnaire « un projet d'énergie renouvelable ? » accessible depuis le site internet du Te61, auprès des collectivités ayant des souhaits à ce sujet afin de centraliser et formaliser toutes les demandes : <https://te61.fr/nos-missions/developpement-des-energies-renouvelables#projet-enr>

b) Dates des prochaines réunions

- Mardi 28 février : assemblée générale à 14h,
- Mardi 13 juin : bureau,
- Mardi 27 juin : assemblée générale.

PRÉSENTATION ORDRE DU JOUR AG 28 FÉVRIER

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale (vote) ;
2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
3. Soutien financier à destination des agents (vote) ;
4. Tarification de l'acte de recharge de véhicules électriques sur les bornes du Te61 (vote) ;
5. Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (vote) ;
6. Carte de crédit (vote) ;
7. Amortissements (vote) ;
8. Approbation des comptes administratifs 2022 (vote) ;
9. Approbation des comptes de gestion 2022 (vote) ;
10. Affectation des résultats 2022 (vote) ;
11. Vote des budgets primitifs 2023 (vote) ;
12. Affaires et questions diverses :
 - Le comité de présélection,
 - Recrutements.

Fin de la réunion à 17H30

La secrétaire de séance
Amale EL KHALEDI



Le Président
Philippe AUVRAY

